

L'assemblée ordinaire du 5 mai 2014 tenue à la salle de conférence F.P. Adams à 19h.

Présences : Monsieur François Boulay, maire et président de l'assemblée;

Mesdames Antoinette Boilard, Brigitte Kenny, Chantal Lebel;

Messieurs René Arseneault et Alan Morrisson.

Contribuables présents : Madame Ghislaine Gendron et Messieurs Jules Ferland, Morton Haley, Jean-Claude Gallant, Jason Morrisson et M. et Madame Roger Lanteigne.

2014-069 1. Ordre du jour

L'ordre du jour est proposé accepté par Chantal Lebel et adopté unanimement avec varia ouvert.

2014-070 2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 7 avril est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement avec correction de nom à la liste des contribuables présents Jason Morrisson au lieu de James Morrisson.

Au point 5 Rapport d'activités du maire – Poursuite Gastem – procès de fond est prévu se conclure le 20 octobre 2014.

Une mise en demeure a été envoyée le 20 mars à la MMQ par Me Jean-François Girard.

6.5 Cadeau à remettre à Madame Marguerite Ouellet. M. Boulay va s'informer à la famille immédiate.

3. Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal est réglé.

4. ADMINISTRATION

2014-071 4.1 Le rapport-trésorier du mois d'avril 2014 est proposé accepté par Antoinette Boilard et adopté unanimement.

2014-072 4.2 Comptes à payer

Il est proposé par Alan Morrisson et adopté unanimement que les comptes suivants soient payés :

J.M. Arseneault	#2826	95.15\$
Bouffard Sanitaire	#2827	521.10\$
Dufresne Hébert Comeau,	#2828	3496.75\$
Entreprise Armand Lagacé & Fils	#2829	11872.93\$
J.A.Cormier & Fils Inc.	#2830	1326.53\$
Jean-Paul Breton	#2831	60.00\$
MRC D'Avignon	#2832	725.90\$
Mun.de St-Alphonse	#2833	438.76\$
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	#2834	6018.05\$
Total des déboursés		24505.17\$
Plus les comptes payés au cours du mois d'avril 2014		7,874.69\$

4.3 Budget revenu et dépenses du 1^{er} janvier au 30 avril 2014

2014-073 4.4 Demande de prix pour service de Protection incendie

Considérant que l'entente de service de protection d'incendie actuellement offerte par la Municipalité de Pointe-à-la-Croix est fondée sur une population de 262 personnes au taux de 41.19\$ par individu;

Considérant que l'Entente de couverture de protection incendie par la Municipalité de Pointe-à-la-Croix représente un coût annuel d'environ 10,791\$

pour l'exercice financier 2014 dont 38%, soit un montant de 41.19\$ vise la couverture de la population des Campings situés au Chemin du Parc;

Considérant que la base de calcul inclut la présence d'environ 100 personnes locataires d'emplacement aux deux campings situés au Chemin du Parc et que

ces individus, autres que les deux propriétaires, ne sont pas des contribuables de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est;

Considérant que la population résidente du camping du Parc est absente durant les mois de novembre à avril représentant une période de 6 mois par année;

Considérant que la couverture de protection d'incendie pour la MRSE est défrayée entièrement par les contribuables résidents de la MRSE à l'exception d'une perception d'un montant de 3211.64\$ aux propriétaires des campings situés au Chemin du Parc dont une partie seulement peut-être comptabilisée envers le coût de couverture de protection d'incendie;

Considérant que la Municipalité de Pointe-à-la-Croix, dans une lettre datée du 20 mars 2013, maintient son modèle de calcul du coût lié au service de protection incendie et ne modifiera pas sa facturation malgré la demande de la MRSE de donner considération à l'absence de la population du Camping du Parc pendant une période de 6 mois par année dans le modèle de calcul de sa facturation du service d'incendie à la municipalité;

Considérant que le point centre entre les deux stations de pompiers se situe sur la route 132 vis-à-vis Morrissey Rock au N.B.;

Considérant que la station de pompier de Matapédia est située à 5.8 km de l'extrémité ouest de la MRSE et à 10.6 km du point centre et que la station de pompier de Pointe-à-la-Croix est située à 5.1 km de l'extrémité est de la MRSE et 10.6 km du point centre;

Considérant la disponibilité d'accès au service de protection d'incendie de la Municipalité de Matapédia et de celui de la première nation de Listuguj;

Madame Chantal Lebel se retire de la discussion pour cause de conflit d'intérêts

Il est proposé par René Arseneault et adopté à la majorité des autres membres du conseil :

1. Que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est demande à la Municipalité de Matapédia et au conseil de bande de la première nation de Listuguj pour une offre de contrat de service de protection incendie pour la Municipalité de Ristigouche Sud-Est;
2. Donne considération aux éléments d'efficacité, de temps de réponse et de coût du service de la Municipalité de Matapédia et du conseil de bande de la Première nation de Listuguj comparativement au service de couverture actuel fourni par la Municipalité de Pointe-à-la-Croix;
3. Planifie les modalités d'une nouvelle entente avec la Municipalité de Matapédia ou du conseil de bande de la première nation de Listuguj, si avantage il y a, pour la protection du bien commun et des immobilisations des résidents de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est tenant compte des modalités de l'entente de protection incendie actuelle entre Pointe-à-la-Croix et Ristigouche Sud-Est;
4. Advenant qu'aucune offre de la Municipalité de Matapédia ou du conseil de bande de la première nation de Listuguj ne soit satisfaisante, le conseil municipal de Ristigouche Sud-Est devra trouver une façon équitable pour trouver une solution.

2014-074

4.5 Affichage du poste préposé (e) à l'entretien

Il est proposé par Alan Morrisson et adopté sur division 4 pour et 1 contre soit Antoinette Boilard de faire les changements suivants pour le poste de préposé (e) à l'entretien

- 1) l'horaire de travail est de 20 heures par semaine pour une durée de 21 semaines, soit du 20 mai au 10 octobre 2014.
- 2) Les frais de déplacement seront remboursés basés sur un taux de 0.30 du kilomètre.

2014-075 4.5.1 Affichage du poste préposé au Centre de récupération du Centre F.P. Adams.

Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté sur division 4 pour et un contre soit Antoinette Boilard de faire le changement suivant pour le poste de préposé au Centre de récupération du Centre F.P. Adams.

1. Les frais de déplacement, s'il y a lieu, seront remboursés basé selon un taux de 0.30 du kilomètre.

4.6 Couverture assurance-maladie directrice-générale – reporté

2014-076 4.7 Analyse envers l'acquisition d'un véhicule pour l'entretien des chemins d'hiver.

Considérant que le service d'entretien hivernal des chemins de la Municipalité s'élève à 71,237\$ annuellement pour un réseau routier de 12.517 km;

Considérant que ce montant représente 26%, soit le quart du budget des dépenses opérationnelles de la Municipalité;

Considérant que le coût de l'entretien hivernal représente à lui seul 0.70\$ des 1.20\$ de taxes perçues par tranche de 100\$ d'évaluation foncière, soit 58.4% du montant total des taxes municipales perçues annuellement;

Considérant que le Conseil municipal est attentif au fardeau fiscal imposé aux contribuables de la municipalité et consciencieux dans la recherche de solution potentielle à la diminution du taux d'imposition;

Il est proposé par : Chantal Lebel et résolu unanimement

Que la Municipalité :

1. effectue un recueil d'information et de données comparatives auprès d'autres municipalités de la MRC et de fournisseur d'équipements afin d'établir une analyse de fonds préliminaire;

2. Tenant compte d'une analyse préliminaire favorable, retienne les services d'un cabinet comptable pour effectuer une analyse détaillée des coûts et des bénéfices liés à l'acquisition d'un camion et des accessoires connexes nécessaires à l'entretien hivernal du réseau routier municipal afin d'obtenir des recommandations.

2014-077 4.8 Demande d'un projet de rénovation au Fonds conjoncturel – Centre d'interprétation du Chemin Kempt

Il est proposé par Chantal Lebel et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est soumettre un projet de rénovation au Fonds conjoncturel pour la rénovation extérieure du Centre d'interprétation du Chemin Kempt.

4.9 Lettre FQM – Soutien pour les frais légaux – Poursuite Gastem. Reporté

2014-078 4.10 Fond de défense municipal pour le règlement de l'eau potable.

Il est proposé par Alan Morrisson et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est paie le montant de 168\$ au fond de défense municipal pour le règlement de l'eau potable.

2014-079 4.11 Site web de la Municipalité

Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Sud paie le montant de 960\$ + taxes à Symbioses web et communication pour la refonte du site web – partie 1.

5. Rapport d'activités du Maire et des conseillers

5.1 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril

Dossier Gastem – Mise en demeure à la MMQ le 20 mars.

Deuxième avis légal – Non la MMQ ne va pas nous couvrir

La MMQ viendrait nous rencontrer.

5.2 Rapport d'activités des conseillers

Monsieur Alan Morrisson s'est rendu à 7 réunions pour la sécurité publique

Sur invitation du maire Matapédia, Monsieur Luc Charest.

6. Correspondance

2014-080 6.1 Méritas scolaire

Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est fasse un don de 20.00 dans le cadre du Méritas scolaire – École des Deux-Rivières de Matapédia.

2014-081 6.2 Levée de fonds de la Paroisse Ste-Hélène de Pointe-à-la-Croix

Il est proposé par René Arseneault et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est ne participe pas à la levée de fonds de la paroisse Ste-Hélène de Pointe-à-la-Croix.

2014-082 6.3 Autorisation – rencontre analyse de faisabilité- conversion du réseau d'éclairage publique

Il est proposé par Chantal Lebel et adopté unanimement que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière de se rendre à une rencontre le 6 mai à Nouvelle à 9h.30 d'une analyse de faisabilité pour la conversion du réseau d'éclairage publique.

2014-083 6.4 Autorisation à Nature Aventure d'installer une affiche sur le lot RGR1-10P-11P

Il est proposé par René Arseneault et adopté unanimement que la municipalité de Ristigouche Sud-Est autorise à Nature Aventure l'installation d'une affiche sur le terrain RGR1-10-p – 11-P situé sur la route 132.

2014-084 6.5 Demande de partenariat fiscal (Entente Québec – Municipalité FQM)

CONSIDÉRANT que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par : Brigitte Kenny

Et résolu unanimement

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes : monsieur Philippe Couillard, chef du Parti libéral et premier ministre du Québec, monsieur Carlos Leitaó, ministre des Finances, monsieur Pierre Moreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Stéphane Bédard, chef par intérim du Parti Québécois, monsieur François Legault, chef du de l'ADQ, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

2014-085 6.6 Journée internationale contre l'homophobie

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés LGBT;

ATTENDU que malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

ATTENDU qu'il existe un large consensus, contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

ATTENDU que le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie*;

ATTENDU que le 17 mai 2014 sera la *Journée internationale contre l'homophobie*;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts du Réseau des alliéEs des LGBT dans la tenue de cette journée;

Il est résolu par René Arseneault de proclamer le 17 mai 2014

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE » et de hisser le drapeau arc-en-ciel à l'Hôtel de ville pendant cette semaine pour souligner ce moment.

6.7 Estimation de Fabrice Bourque – évaluation des immobilisations municipales. Reporté au prochain budget.

7. Parc et sentiers

2014-086 7.1 Ouverture des sentiers pédestre.

Il est proposé par Alan Morrisson et adopté unanimement que l'ouverture des sentiers pédestres dans la municipalité aura lieu le 26 mai.

8. Période de question

2014-087 8.1 Changement de nom : Chemin du Parc Extension

Considérant qu'il y a beaucoup de gens qui pense que le Chemin du Parc Extension fait partie du terrain de camping R.V.

Considérant que si le chemin du Parc extension avait un autre nom, il aurait moins de circulation sur ce chemin;

Pour toutes ses raisons, il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est change le nom du Chemin du Parc extension pour le remplacer par Chemin de la rivière

2014-088 8.2 Demande du CDLRSE

Il est proposé par Chantal Lebel et adopté unanimement que le conseil de la municipalité de Ristigouche Sud-Est autorise le Comité de développement local de Ristigouche Sud-Est à prendre des boutures dans les aménagements paysagers pour l'échange de vivaces qui aura lieu le 7 juin.

9. Législation

2014-089 9.1 Adoption du règlement 2014-002 – Rémunération des élus municipaux

Règlement Numéro 2014-002

Aux fins de décréter la rémunération des élus

De la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est

CONSIDÉRANT QUE LA MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE PARTIE SUD-EST

est régie par la loi du code municipal et, en ce qui a trait à la rémunération, aux allocations de dépenses, au remboursement de dépenses, aux allocations de départ et allocations de transition des membres de son conseil, par la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c-T-11.001);

Il est proposé par Alan Morrisson et adopté sur division 3 pour et 2 contre soit Chantal Lebel et René Arseneault d'adopter le règlement 2014-002 rémunération des élus municipaux.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée régulière du conseil tenue le 3 mars 2014.

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 2014-002 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

Article 1 **TITRE**

Le présent règlement porte le titre de :

Règlement aux fins de décréter la rémunération des élus de la Municipalité du Canton Ristigouche Partie Sud-Est

Article 2 **Définitions**

Aux fins de l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, les mots ou expressions qui suivent ont le sens et la signification qui leurs sont attribués dans le présent article :

Conseil : Le conseil municipal de la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est.

Membre du conseil : Un membre du conseil de la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est.

Article 3 : **Rémunération actuelle**

La rémunération annuelle du maire est de 3,351.96\$ pour l'année 2014, celle des conseillers est de 1116.92 \$ pour l'année 2014.

Article 4 **Rémunération fixée**

La rémunération annuelle du maire est fixée à 3,351.96\$ par année, celle des conseillers est de 1116.92\$ par année.

Article 5 **INDEXATION**

Les rémunérations sont indexées à chacune des années à compter de celle qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond aux augmentations de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada et calculé selon l'article 5 de la loi sur le traitement des élus municipaux.

Article 6 **Modalités**

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont versées par la Municipalité selon les modalités que le conseil fixe par résolution.

Article 7 **Mode de Paiement**

La rémunération du maire et des conseillers sera payable selon le choix de l' élu municipal soit à tous les mois ou une fois par année à une somme de 279.33\$ pour le maire et de 93.08\$ pour les conseillers pour chacune des présences lors de réunion régulière selon la liste publiée au début de chaque année de calendrier.

Article 8 **Appropriation à même le fonds général**

À chaque année, un montant suffisant sera approprié au budget pour payer la rémunération à même le fonds général de la Municipalité du Canton Ristigouche Partie Sud-Est.

Article 9 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce présent règlement abroge les articles 3,4 et 7 du règlement 2006-003.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Ristigouche Partie Sud-Est, ce 5e jour de mai 2014

9.2 Avis de motion concernant la Politique de Gestion des ressources humaines. Reporté

10. Hygiène du milieu

10.1 Groupe Bouffard – Proposition budgétaire pour la cueillette et le transport des matières résiduelles non recyclables – année 2015. Reporté.

10.2 Ouverture de l'Éco centre et démission du préposé.

10.3 Résolution – Gestion des matières non recyclables au camping RV reporté.

11. Sécurité publique

11.1 Frais de déplacement Pierre Savoie 195.74\$ - reporté.

12. Varia

2014-090 12.1 Demande du CDLRSE pour un permis d'alcool.

Il est proposé par Alan Morrisson

Et adopté unanimement

Que la municipalité de Ristigouche Sud Est est propriétaire du terrain et du Centre Communautaire F.P. Adams où auront lieu les activités du 7 juin 2014.

Que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est autorise le Comité de développement local de Ristigouche Sud-Est à utiliser les lieux pour une journée d'activités rassembleuses dans le cadre de la Fête des voisins.

Que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est autorise le Comité de développement local de Ristigouche sud-est de faire une demande de permis d'alcool pour une réunion avec les mesures de contrôles suivantes :

Signaler aux autorités policières la tenue de l'évènement du 7 juin 2014.

Que des personnes soient attitrées pour la surveillance durant toute la durée de l'évènement.

Que la Municipalité fournira un croquis démontrant la délimitation du lieu ou le permis sera exploité ainsi que l'emplacement des points de vente ou de consommation.

2014-091 12.2 Entente et facturation à Poste Canada

Il est proposé par Antoinette Boilard et adopté unanimement que le conseil de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est signe une entente avec Poste Canada pour l'entretien de la boîte postale communautaire.

La secrétaire-trésorière enverra une facture de 100\$ à Poste Canada pour l'entretien de déneigement de la boîte postale communautaire pour la saison 2013-2014.

12.3 Jardin communautaire – Fournir les renseignements demandés

13. Voirie

13.1 Évaluation des dommages et réparation des panneaux de signalisation. René va prendre des photos

13.2 Évaluation des chemins municipaux et planification des réparations

M. Boulay, René Arseneault et Jules Ferland feront le tour des chemins municipaux pour identifier les réparations à faire.

13.3 Appel d'offres – Tablier du pont Chemin Pelletier (appeler au MTQ)

13.4 Signalisation Chedore Estimé pour peinture des lignes de chemins - reporté.

2014-092 13.5 Chemin du Parc Achat de panneaux de signalisation 30 km/heure

Il est proposé par Antoinette Boilard et adopté unanimement que la secrétaire-trésorière commande 2 panneaux de signalisation 30 km/heure pour le Chemin du Parc.

2014-093 14. La levée de l'assemblée est proposée par Chantal Lebel

Il est 11h15

François Boulay, maire

Suzanne Bourdages, sec.-trés.

L'assemblée extraordinaire du 19 mai 2014 tenue à la salle de conférence F.P. Adams à 18h30.

Présences : Monsieur François Boulay, maire et président de l'assemblée ;
Mesdames Antoinette Boilard, Brigitte Kenny, Chantal Lebel;
Messieurs René Arseneault et Alan Morrison;
Madame Suzanne Bourdages, sec.-trés.
Résident présent : Monsieur Jason Morrison.

2014-094 1. Scrutin du 13 juillet 2014

Il est proposé par Chantal Lebel et adopté unanimement que la présidente d'élection donnera l'avis d'élection le 30 mai pour le scrutin du 13 juillet 2014. Le vote par anticipation aura lieu le 6 juillet.

2014-095 2. Préposé au Centre de récupération du Centre F.P. Adams

Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que le conseil municipal de Ristigouche Sud-Est accepte la candidature de Monsieur Jean-Paul Breton au poste de préposé au Centre de récupération du Centre F.P. Adams. La rémunération horaire est de 12\$ /heure.

2014-096 2-A Préposé à l'entretien

Il est proposé par Antoinette Boilard et adopté unanimement que le conseil Municipal de Ristigouche Sud Est a choisi Madame Anne Lavoie pour occuper le poste de préposé à l'entretien. Les heures de travail pour la période saisonnière de mai à octobre totaliseront 420 heures. La rémunération horaire est établie à 12\$/heure.

3. Couverture Assurance-maladie – DG – reportée

2014-097 4. Gestion des matières recyclables et non recyclables – Camping RV

Il est proposé par Chantal Lebel et adopté unanimement que le conseil municipal de Ristigouche Sud-Est reprenne la gestion des matières recyclables et non recyclables sur le terrain de camping RV sur le territoire de la municipalité.

2014-098 5. Dos d'âne sur Chemin du Parc

Il est proposé par René Arseneault et adopté unanimement que le conseil municipal de Ristigouche Sud-Est permettra seulement l'installation d'une section de dos d'âne sur le Chemin du Parc, qui sera installé vers le milieu du Chemin du Parc. La municipalité fera l'achat de deux (2) panneaux de signalisation « Attention à nos enfants ».

2014-099 6. La levée de l'assemblée est proposée par M. Alan Morrison

Il est 9h30

François Boulay, maire

Suzanne Bourdages, sec.-trés.

Rapport-trésorier du mois d'avril 2014

Solde encaisse au 1er avril 2014	33 901.59 \$
Recettes du mois d'avril 2014	
Taxes municipales	9 350.42\$

Intérêts arriérages	48.30\$	
Intérêts courus	3.00\$	
TPA	(26.39)\$	
Photocopies	24.50\$	
Permis	40.00\$	
HCK	126.69\$	
MADA (2014)	1 090.56\$	
MADA(2013)	4 854.44\$	
Mutations (2013)	219.00\$	
MTQ (enveloppe discrétionnaire)	4 524.00\$	
Total des recettes	<u>20 254.52\$</u>	54 156.11\$

Déboursés du mois d'avril 2014		
Frais de déplacement élus	216.90\$	
Frais de formation élus	190.00\$	
Gestion financière et administrative	2 991.19\$	
Gestion du personnel	1 783.24\$	
Marie-Luce Lavoie (greffe)	254.25\$	
Traverse de Chemin de fer	891.27\$	
Contrat enlèvement de la neige	10 709.72\$	
Contrat enlèvement des ordures	924.30\$	
Récupération	423.52\$	
Services juridiques	18 937.17\$	
Entretien des lumières de rues	510.31\$	
Éclairage des rues	202.75\$	
Concierge (mars)	96.00\$	
CSST	258.43\$	
Remise provincial	2 725.58\$	
Remise fédéral	1 139.81\$	
TPS	1 551.53\$	
TVQ	<u>1 943.86\$</u>	
Total des déboursés	45 749.83\$	

Solde encaisse au 30 avril 2014		8 406.28 \$
Frais bancaire		(77.47)\$
Solde encaisse au 30 avril 2014		8 328.81\$